

HEBERG-24

Version 1.0 applicable à tout Contrat souscrit à partir du 02/02/2012

Table des Matières

Conditions Spécifiques à l'Utilisation des Services d'Hébergement Mutualisé Professionnel.....	2
1 - Obligations & Responsabilités de HEBERG-24	2
1.1 Disponibilité du Service - Plafonnement des Ressources.....	2
1.2 Services Fournis.....	2
1.3 Sécurité des Données	3
1.4 Support Technique.....	3
2 - Obligations du Client.....	3
2.1 Choix du Service Souscrit.....	3
2.2 Respect des Lois & Règlements.....	4
2.3 Utilisation des Ressources Mutualisées.....	4
2.4 Support Technique.....	5

Conditions Spécifiques à l'Utilisation des Services d'Hébergement Mutualisé

1 - Obligations & Responsabilités de HEBERG-24

1.1 - Disponibilité du Service - Plafonnement des Ressources

- 1.1.1 - **HEBERG-24** s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour que ses Serveurs Mutualisés soient connectés aux réseaux électrique et Internet de manière continue. Le Client est informé que **HEBERG-24** a pris toutes les mesures nécessaires pour prévoir des systèmes de secours en cas de coupure d'alimentation ou de réseau de l'un de ses fournisseurs.
- 1.1.2 - **HEBERG-24** se réserve le droit d'interrompre le service pendant de brefs instants pour permettre d'effectuer les indispensables interventions techniques de maintenance et/ou d'amélioration sur ses Serveurs Mutualisés Professionnel et de ses logiciels. Dans ce cas **HEBERG-24** s'efforcera de prévenir ses Clients à l'avance.
- 1.1.3 - **HEBERG-24** s'engage à veiller à ce que chaque site hébergé dispose du minimum de ressources physiques pour lui permettre d'être accessible par Internet. Cette obligation a pour corollaire la mise en place d'un plafonnement de l'utilisation des ressources communes pour chaque site internet.
- 1.1.4 - **HEBERG-24** s'engage à veiller à ce que chaque site hébergé n'utilise pas de manière abusive les ressources mutualisées et réduise ainsi notablement les performances globales des hébergements. **HEBERG-24** se réserve le droit de prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour éviter ou limiter de tels abus, comme par exemple, limitation de requêtes, de trafic, limitation/désactivation de fonctions de programmation sensibles, sans s'y limiter.

1.2 - Services Fournis

- 1.2.1 - **HEBERG-24** s'engage à fournir un espace privatif de stockage (de capacité limitée) de fichiers accessible par le Client par protocole FTP. L'exercice de ce droit d'accès reste sous la responsabilité du Client et avec ses propres moyens logiciels et de connexion.
- 1.2.2 - **HEBERG-24** s'engage à fournir un environnement de programmation comprenant au moins le langage PHP et l'accès à une base de données SQL. **HEBERG-24** apportera tout le soin raisonnable à la configuration de cet environnement afin qu'il corresponde aux besoins du plus grand nombre possible de sites.
- 1.2.3 - **HEBERG-24** s'engage à fournir la possibilité au Client de créer des boîtes à lettre électroniques ayant comme suffixe le nom de domaine hébergé et accessibles par protocoles POP/SMTP.

1.3 - Sécurité des Données

- 1.3.1 - **HEBERG-24** s'engage à prendre les précautions raisonnables pour assurer la protection matérielle des données fournies par le Client afin de limiter le risque de perte de données. Le Client est informé que **HEBERG-24** utilise des technologies avancées comme la copie simultanée sur plusieurs disques afin de se prémunir de tels risques.
- 1.3.2 - **HEBERG-24** s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer l'intégrité de son réseau local et de ses Serveurs Mutualisés Professionnel, contre tout acte de malveillance extérieur ou toute attaque informatique connue.
- 1.3.3 - **HEBERG-24** décline toute responsabilité quant à la sécurité ou bon fonctionnement des logiciels utilisés par le Client. **HEBERG-24** pourra proposer l'installation automatisée de certains logiciels sur l'hébergement du Client pour la convenance de ce dernier, mais il est bien entendu que leur mise à jour et leur entretien reste l'entière responsabilité du Client. Les logiciels proposés étant des logiciels libres et indépendants, **HEBERG-24** ne saurait garantir leur fiabilité. Ainsi le Client supportera seul les conséquences de l'absence de mise à jour ou défaut d'entretien des logiciels qu'il utilise, quelle que soit la façon dont ces logiciels ont été installés.

1.4 Support Technique

HEBERG-24 met à disposition du Client un service d'assistance technique joignable par le biais d'un support en ligne. Le service se limite à la fourniture d'informations techniques sur les caractéristiques de l'hébergement du Client. Les renseignements techniques communiqués le sont sur la foi des indications et des demandes formulées par le Client et ne peuvent engager la responsabilité de **HEBERG-24** en cas de dommage subi par le Client.

2 - Obligations du Client

Le Client s'engage pendant toute la durée du Contrat envers **HEBERG-24** à respecter les obligations suivantes :

2.1 Choix du Service Souscrit

Le Client reconnaît avoir vérifié que le service souscrit dont il a fait la demande ou le renouvellement est en adéquation avec ses besoins. Le Client reconnaît que le principe même de l'Hébergement Mutualisé oblige l'hébergeur à faire des choix de configuration globaux, non personnalisables. Dès lors, le Client déclare avoir choisi **HEBERG-24** en toute connaissance de cause, et s'être renseigné préalablement auprès de **HEBERG-24** afin de vérifier que la prestation lui convienne totalement.

2.2 Respect des Lois & Règlements

- 2.2.1 - Respecter les lois et règlements en vigueur en France, dans son pays d'origine et toute réglementation applicable. Cette obligation vise notamment les contenus portant atteinte au droit d'auteur, au droit des marques et à l'ensemble des droits dérivés.
- 2.2.2 - Ne pas utiliser le service souscrit pour pratiquer des envois de courriers électroniques massifs ou/et non sollicités (spamming). En cas d'abus manifestement excessif ou de récidive, **HEBERG-24** se réserve le droit de facturer des frais de réactivation.
- 2.2.3 - Faire figurer sur son site internet les mentions obligatoires (identité complète, n° de RCS le cas échéant, coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, directeur de publication le cas échéant, n° de déclaration C.N.I.L., n° SIRET) afin de permettre aux tiers de contacter directement le Client sans avoir à solliciter **HEBERG-24**.

2.3 Utilisation des Ressources Mutualisées

- 2.3.1 - Le Client reconnaît avoir compris et accepté les enjeux et obligations sous-jacentes à l'Hébergement Mutualisé, tel que défini à l'article I.2) des présentes. Le Client reconnaît avoir choisi ce mode d'hébergement en toute connaissance de cause, se conformer à ses exigences et à en accepter ses limites.
- 2.3.2 - Utiliser les ressources mutualisées avec toute la réserve et la retenue nécessaire. Notamment, le Client s'interdit de solliciter abusivement les ressources processeur, mémoire, disque ou réseau du Serveur Mutualisé. Par abus, il est entendu tout événement ou série d'événements ayant un effet nuisible pour l'ensemble du Serveur Mutualisé et de ses sites hébergés.
- 2.3.3 - Accepter dès lors que tout ou partie du service souscrit soit immédiatement mis hors-service par **HEBERG-24** dans le cas où un abus d'utilisation serait constaté par **HEBERG-24**. **HEBERG-24** s'engage à en informer immédiatement le Client afin qu'il puisse apporter les correctifs nécessaires. En cas d'abus manifestement excessif ou de récidive, **HEBERG-24** se réserve le droit de facturer des frais de réactivation.
- 2.3.4 - Ne pas dépasser les quotas affectés à son site internet. En cas de dépassement, le Client accepte que **HEBERG-24** mette hors-service tout ou partie du service souscrit pour la période de dépassement concernée.
- 2.3.5 - Ne pas abuser des ressources dites « illimitées » mises gracieusement à disposition par **HEBERG-24**. Il est bien entendu que le sens du mot « illimité » n'a qu'une portée toute relative et que **HEBERG-24** se réserve le droit de mettre fin à cette absence de limite dès lors que l'utilisation faite par le Client dépasserait le cadre de l'Hébergement Mutualisé.
- 2.3.6 - Ne pas utiliser les services souscrits aux fins de stockage ou téléchargements de fichiers. Le service FTP ne peut en aucun être utilisé à d'autres fins que la mise à jour du site Internet. Cette obligation exclut catégoriquement toute activité de téléchargement de fichiers, sauvegardes, diffusion massive de sons, vidéos, ou autres contenus à télécharger.

2.4 Support Technique

Programmer, administrer et dépanner lui-même son Site Internet et ne pas faire appel aux techniciens de **HEBERG-24** sauf pour ce qui relève exclusivement de l'administration du Serveur. En cas d'aide technique apportée, **HEBERG-24** se contentera de proposer des corrections et/ou modifications dont l'application restera sous la seule responsabilité du Client.